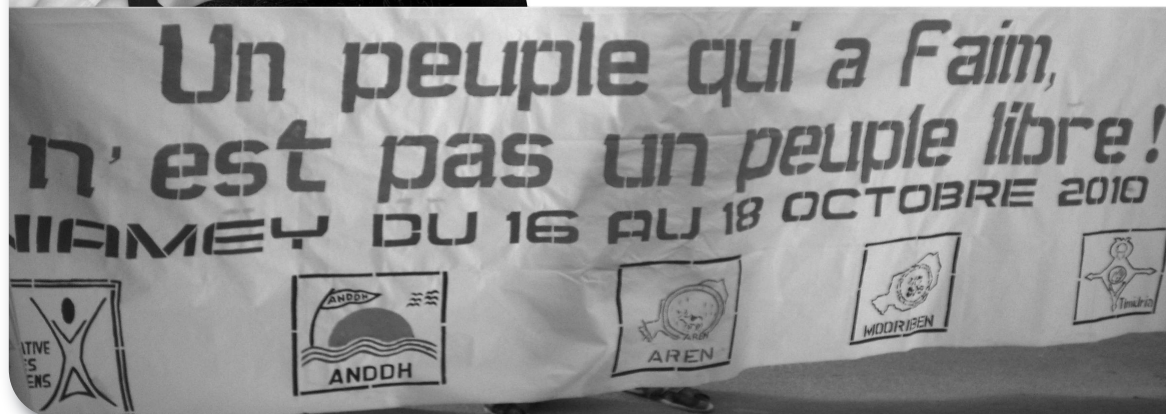


Combattre la faim au Sahel



RAPPORT DE SYNTHÈSE
DU FORUM THÉMATIQUE :
DROIT À L'ALIMENTATION
ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

OCTOBRE - 2010



Combattre la faim au Sahel

RAPPORT DE SYNTHÈSE DU FORUM THÉMATIQUE :
DROIT À L'ALIMENTATION ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

OCTOBRE - 2010

Le présent rapport de synthèse a été réalisé par une équipe composée notamment de :
Mr. Chaïbou Boubacar, Mme Mounkaïla Aïchatou Seyni et Mme Abdoulaye Mariama Diallo.

				
Alternative Espaces Citoyens BP : 10 948 Niamey-Niger Tél : +227 20 74 24 39 Email: alter@intnet.ne	ANDHH BP : 12 859 Niamey-Niger Tél.: +227 20 73 66 22 fax: +227 20 73 76 21 Email: anddh@intnet.ne	AREN BP: 12 758 Niamey-Niger Tél.: +227 20 73 66 22 fax: +227 20 73 76 21 Email: aren@intnet.ne	Mooriben BP : 553 Niamey-Niger Tél. +227 20 72 40 79 Email: mooriben@intnet.ne	Timidria BP : 430 Niamey-Niger Tel/Fax : +227 20 72 41 29 E-mail : timidria@intnet.ne

Avant-propos

Après un demi-siècle d'indépendance, le Niger est constamment en proie à une insécurité alimentaire chronique. En l'espace de trente (30) ans, le pays a enregistré seize (16) saisons agricoles déficitaires; ce qui signifie qu'une année agricole sur deux est déficitaire et que l'insécurité alimentaire n'est plus un phénomène conjoncturel. Ces cinq (5) dernières années, le pays a connu deux crises alimentaires de grande ampleur : la première, en 2005, avec environ 3,6 millions de personnes touchées; et la seconde, en 2010, avec plus de 7 millions de personnes touchées et une bonne partie du cheptel décimé.

Ces deux crises alimentaires sont venues nous rappeler, une fois de plus, la fragilité de notre système agricole et pastoral; et surtout, nous administrer une preuve supplémentaire de l'absurdité et de l'incongruité des réformes d'inspiration libérale entreprises par les pouvoirs publics dans le cadre des plans d'ajustement structurel. Ces réformes, faut-il le rappeler, ont abouti à l'abandon pur et simple des politiques d'autosuffisance alimentaire; avec comme conséquences, une réduction drastique des investissements publics dans le secteur agricole et une libéralisation tout azimut de la commercialisation des denrées alimentaires.

Aujourd'hui, on peut affirmer que les résultats de ces réformes ont été particulièrement désastreux pour les populations nigériennes ; car, non seulement les producteurs n'ont pas tiré profit de cette libéralisation, mais en plus la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire s'est accrue. Les institutions financières internationales reconnaissent elles-mêmes, aujourd'hui, l'échec des réformes qu'elles ont imposé au monde entier; et lors du sommet mondial sur l'alimentation, organisé par la FAO en 2008, les dirigeants des pays membres de cette institution ont estimé que l'heure est venue d'accroître les investissements publics dans le secteur de l'agriculture et de mettre en place des mécanismes de régulation des marchés des produits alimentaires.

En Afrique, l'urgence d'accroître les investissements dans ce secteur a été soulignée par les Chefs d'État lors du sommet de l'Union Africaine à Maputo en 2003; et à cette occasion, les dirigeants du continent se sont engagés à consacrer au moins 10% de leurs budgets nationaux au secteur agricole. Sous l'égide de l'UEMOA, les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest ont fixé leur engagement en faveur de l'Agriculture à 15% de leurs ressources nationales; mais, la plupart des pays de cette région, y compris le Niger, sont loin de respecter ces engagements solennels en faveur de l'agriculture. Les études réalisées dans notre pays indiquent que le seuil de 10% des ressources budgétaires allouées à l'agriculture a été même dépassé; mais, rapportée aux ressources propres de l'État du Niger, la part de l'agriculture n'atteint pas encore la proportion fixée par la déclaration de Maputo.

Aussi, convaincues que l'insécurité alimentaire n'est pas une fatalité, au regard notamment des immenses potentialités agricoles et pastorales dont regorgent les pays du Sahel, les organisations du Consortium sur le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire (AEC, ANDDH, AREN, Mooriben et Timidria) ont lancé l'initiative d'un forum droit à l'alimentation et souveraineté alimentaire dans le but de susciter une prise de conscience et un engagement fort dans la lutte contre la faim. Le présent rapport est une synthèse des communications et des contributions faites au cours de ce forum thématique, qui a abouti à la formulation d'une dizaine de propositions pouvant de servir de base à une redéfinition des politiques publiques en matière d'alimentation. Les organisations membres du Consortium espèrent que ces propositions retiendront l'attention de tous les décideurs politiques, et surtout des acteurs sociaux dont la mobilisation est indispensable pour combattre la faim dans le Sahel.

A.T. Moussa Tchangari
Coordonnateur du Consortium

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction	7
AXE THÉMATIQUE 1 : PROMOUVOIR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET RÉALISER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	8
<i>Sous-Thème 1</i> : QUELLES POLITIQUES AGRICOLES POUR RÉALISER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ?	8
<i>Sous-Thème 2</i> : MARCHÉ CONTRE LE DROIT À L'ALIMENTATION : QUELLES MESURES POUR JUGULER LES EFFETS PERVERS DE LA LIBÉRALISATION SUR LES PRODUCTEURS ET LES MÉNAGES?	9
<i>Sous-Thème 3</i> : FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE : QUEL BILAN SEPT ANS APRÈS L'ENGAGEMENT DE MAPUTO ?	11
AXE THÉMATIQUE 2 : LE PASTORALISME A L'ÉPREUVE DES CRISES ENVIRONNEMENTALES	13
<i>Sous-Thème 1</i> : LA TRANSHUMANCE TRANSNATIONALE ET LA LIBERTÉ DE CIRCULATION DES PERSONNES ET LEURS BIENS DANS L'ESPACE CEDEAO	13
<i>Sous-Thème 2</i> : CRISE DU PASTORALISME ET CONFLITS SOCIOPOLITIQUES DANS L'ESPACE SAHÉLIEN	14
AXE THÉMATIQUE 3 : MIGRATIONS ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	17
<i>Sous-Thème 1</i> : LES MIGRATIONS, STRATÉGIES DE SURVIE FACE AUX CRISES ALIMENTAIRES	17
<i>Sous-Thème 2</i> : LES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LA MIGRATION ET LEUR IMPACT SUR LA SITUATION ALIMENTAIRE DES RÉGIONS D'ORIGINE	19
AXE THÉMATIQUE 4 : LES FEMMES FACE AUX CRISES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DU SAHEL	21
<i>Sous-Thème 1</i> : L'ACCÈS DES FEMMES À LA TERRE AU SAHEL : ANALYSE DES OBSTACLES ET PROPOSITIONS À PARTIR D'UNE ÉTUDE DE CAS AU NIGER	21
<i>Sous-Thème 2</i> : TÉMOIGNAGE SUR LE QUOTIDIEN DES FEMMES EN PÉRIODE DE CRISE ALIMENTAIRE AU SAHEL	23
<i>Sous-Thème 3</i> : LA MALNUTRITION DES ENFANTS AU NIGER : ANALYSE DU PHÉNOMÈNE ET PROPOSITION DE SOLUTIONS	25
AXE THÉMATIQUE 5 : PRÉVENIR ET GÉRER LES CRISES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DU SAHEL	27
<i>Sous-Thème 1</i> : ANALYSE DES DISPOSITIFS NATIONAUX DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES AU SAHEL	27
<i>Sous-Thème 2</i> : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SOUTIEN GOUVERNEMENTAL 2010	29
LE DROIT À L'ÉDUCATION A L'ÉPREUVE DES CRISES ALIMENTAIRES : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES	32
Dix (10) PROPOSITIONS EN FAVEUR DU DROIT À L'ALIMENTATION ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	34

INTRODUCTION

Les 16, 17 et 18 Octobre 2010, l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANNDH), l'Association Alternative Espaces Citoyens (AEC), Mooriben, Timidria et AREN ont organisé un forum sur le Droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire au Palais des sports de Niamey. L'objectif de ce forum était de mobiliser et de sensibiliser les populations et les décideurs en faveur de la réalisation du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire au Niger. Le forum a été une occasion de rencontre, d'information et d'échanges entre les agriculteurs, les éleveurs et les acteurs de la société civile sur les crises alimentaires et pastorales devenues récurrentes au Niger, afin de faire des propositions concrètes en vue de l'accession à une véritable souveraineté alimentaire et d'une amélioration des conditions de productions agricoles comme pastorales. Ce forum constitue une étape importante dans le combat du Consortium pour l'élaboration et l'adoption d'une loi sur le droit à l'alimentation au Niger.

L'ouverture du Forum sur le Droit à l'alimentation et la Souveraineté alimentaire s'est faite à travers une marche contre la faim, partie de la Place Toumo à la Place de la Concertation. Trois importantes allocutions ont marqué cette cérémonie d'ouverture. En prenant la parole le premier, le Président de l'ANNDH, le professeur Khalid Ikhiri a fait remarquer que cette marche était l'expression *« d'un ras le bol des populations nigériennes, un signal fort aux futurs dirigeants du pays pour qu'ils puissent prendre en compte les légitimes préoccupations des populations, pour que tout Nigérien puisse manger à sa faim »*.

À la suite du président de l'ANNDH, le Coordonnateur du Consortium, Monsieur Moussa Tchangari a pris la parole pour rendre d'abord un hommage à tous les participants à la marche. Il a ensuite souligné que *« cette marche est la preuve que les éleveurs et les cultivateurs de notre pays ont des représentants qui pensent à eux, qui se soucient de leur bien être et qui sont là comme des sentinelles pour veiller à leur prise en compte. Il est incompréhensible, a-t-il ajouté, que notre pays dispose de tant de richesses minières et que les populations soient confrontées chaque année à la faim »*. Selon le coordonnateur du Consortium, ce qui manque aux populations, c'est l'adhésion des dirigeants et le respect de leur engagement sur la souveraineté alimentaire. *« La faim, a-t-il affirmé, n'est pas une fatalité, elle peut bien être éradiquée si l'Etat s'engage à le faire et on va le pousser à le faire »*. Moussa Tchangari a terminé son allocution en ces termes : *« je veux surtout que vous sachiez une chose : c'est notre droit de revendiquer cela car, tant que la question de la faim ne sera pas réglée, notre pays le Niger ne sera jamais souverain. Faites le savoir à ces politiciens qui viendront d'ici peu recueillir vos suffrages. »*

La dernière allocution ayant marqué l'ouverture du forum sur le droit à l'alimentation a été prononcée par Monsieur Mamoudou Hassan de Mooriben. Selon lui, au Niger, les hommes politiques se succèdent, mais rien ne progresse. Ils font toujours des promesses, mais ils ne tiennent pas parole. Voilà pourquoi il a exhorté les participants à rester très vigilants et à se mobiliser fortement pour revendiquer le droit à l'alimentation qui est aussi un des droits humains fondamentaux.

Après la marche du 16 Octobre 2010, qui a constitué la cérémonie d'ouverture, le forum sur le droit à l'alimentation s'est poursuivi les 17 et 18 Octobre 2010 au palais des sports de Niamey. Durant les deux jours, les participants au forum ont débattu de plusieurs sous thèmes, articulés autour de quatre (4) axes thématiques : (i) **« Promouvoir le droit à l'alimentation et réaliser la souveraineté alimentaire »** ; (ii) **« Le pastoralisme à l'épreuve des crises environnementales »** ; (iii) **« Les femmes face aux crises alimentaires dans les pays du Sahel »** ; (iv) **« Prévenir et gérer les crises alimentaires dans les pays du Sahel »**.

Les lignes qui suivent retracent les grandes lignes des communications présentées et les grandes idées ayant marqué les débats au cours des différents panels.

AXE THÉMATIQUE 1 :
**« PROMOUVOIR LE DROIT À L'ALIMENTATION
ET RÉALISER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE »**



Sous thème 1 :
« QUELLES POLITIQUES AGRICOLES POUR RÉALISER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ? »

Le sous thème intitulé « *Quelles politiques agricoles pour réaliser la souveraineté alimentaire ?* » a été présenté par Dr Rhissa Zakari. La modération était assurée par Monsieur Mamoudou Hassan, Secrétaire exécutif de Mooriben. Cette communication a permis d'aborder la problématique de la souveraineté alimentaire en rapport avec les politiques agricoles au Niger. Son objectif était de porter un regard critique sur les différentes politiques agricoles mises en œuvre par l'Etat nigérien et d'interroger la pertinence et l'adéquation de ces politiques nationales dans l'accession à la souveraineté alimentaire.

La communication de Docteur Rhissa Zakari a débuté par la projection d'un film illustrant la vie en milieu rural, dominée par deux activités principales, à savoir, l'agriculture et l'élevage. Commentant ce film montrant les importantes potentialités agricoles du Niger, le conférencier a invité les participants à se poser la question de savoir pourquoi, jusqu'à présent, le pays est-il incapable de s'auto-suffire sur le plan alimentaire.

En réponse à cette question essentielle, Docteur Rhissa Zakari rappelle que depuis les indépendances, le Niger est confronté tous les (4) quatre ans au cycle infernal de la famine. D'ailleurs, souligne le conférencier, plus le taux de scolarisation progresse, plus la productivité baisse. C'est là, affirme-t-il, le paradoxe de la production agricole au Niger.

S'interrogeant sur les causes de ce paradoxe, le conférencier fait remarquer que la poli-

tique coloniale constitue une des raisons fondamentales de la baisse de la productivité au Niger. Docteur Rhissa Zakari estime que l'avantage de l'école ne se fait pas sentir dans la vie quotidienne des populations rurales, parce que l'école est perçue comme étant à l'opposé de la culture de la terre. Le conférencier précise à ce sujet que depuis les indépendances, la politique éducative s'est attelée à ne former que des administrateurs au détriment des techniciens. A cela s'ajoutent les pressions des institutions financières internationales qui entraînent l'abandon des politiques d'autosuffisance alimentaire. Ces pressions se traduisent, soit par l'incitation de la population à se désintéresser de la production bénéfique (cultures vivrières) au profit des cultures commerciales (gomme arabique, coton, ...), soit par la mauvaise politique d'importation des produits. À titre illustratif, le conférencier souligne que le Niger importe du lait pour un coût global de vingt (20) milliards par an, alors qu'il dispose de sept (7) millions de vaches.

Au regard des difficultés que le Niger rencontre en matière de souveraineté alimentaire, le conférencier pense qu'il appartient désormais au peuple nigérien de se battre pour rendre effectif son droit à l'alimentation. Dans cette perspective, il a formulé sept (7) propositions importantes : (i) développer les banques céréalières ; (ii) amener l'Etat à apporter un appui conséquent aux agriculteurs locaux ; (iii) améliorer la productivité ; (iv) élaborer et mettre en œuvre des politiques agricoles susceptibles d'assurer la souveraineté alimentaire ; (v) aider les jeunes à aller vers l'agriculture ; (vi) amener la population rurale à prendre conscience des conséquences néfastes que peut constituer le bradage des terres cultivables ; (vii) œuvrer pour un changement des mentalités des populations rurales notamment en les encourageant à développer l'agriculture familiale.

Sous thème 2 :

« LE MARCHÉ CONTRE LE DROIT À L'ALIMENTATION : QUELLES MESURES POUR JUGULER LES EFFETS PERVERS DE LA LIBÉRALISATION SUR LES PRODUCTEURS ET LES MÉNAGES ? »

Le deuxième sous thème intitulé « Le marché contre le droit à l'alimentation : quelles mesures pour juguler les effets pervers de la libéralisation sur les producteurs et les ménages ? » a été présenté par Almoustapha Soumana Moumouni, socio-économiste du développement spécialiste en développement rural intégré, Coordonnateur de l'ONG SWISSAID. La modération était assurée par Mamoudou Hassan. Cette communication a permis d'aborder la problématique de la promotion du droit à l'alimentation en rapport avec le phénomène de la libéralisation. Son objectif est de proposer des mesures susceptibles de juguler les effets pervers de la libéralisation sur les producteurs et les ménages au Niger et d'assurer la souveraineté alimentaire dans le pays. Le conférencier a axé son intervention sur trois points essentiels.

Dans un premier temps, Almoustapha Soumana Moumouni a défini les notions de « droit à l'alimentation » et de « souveraineté alimentaire ». Selon le conférencier, le droit à l'alimentation « *est le droit de chaque femme, de chaque homme, de chaque enfant et de chaque adulte, de pouvoir s'alimenter par ses propres moyens, dans la dignité* » ; il comprend l'accès aux ressources et aux moyens de production afin d'assurer sa propre subsistance. Le droit à l'alimentation, a-t-il précisé, est indissociable des droits fondamentaux consacrés par la Charte internationale des droits de l'homme. C'est un droit universel et inaliénable.

En s'appuyant sur le Rapport 2010 de la FAO, qui fait état de 925 millions de personnes en situation alimentaire critique dans le monde, le conférencier a fait remarquer que cette situation est liée au manque de volonté et de courage des dirigeants des pays concernés, ainsi qu'à l'influence de l'extérieur sur les politiques agricoles et alimentaires, dont le but est de protéger des intérêts commerciaux. S'agissant du cas particulier du Niger, le conférencier a souli-

gné que « les politiques agricoles capitalistes nous placent et nous maintiennent dans une constante insécurité alimentaire ».

Après ce constat, Monsieur Almoustapha Soumana Moumouni a défini la souveraineté alimentaire comme « *le droit des peuples et des pays à définir eux-mêmes les politiques agricoles et alimentaires appropriées, c'est dire celles qui cadrent avec leurs aspirations, leurs valeurs socioculturelles et leurs capacités et qui peuvent être mises en œuvre grâce aux savoirs et savoirs faire locaux* ». Après cette définition, le conférencier a fait remarquer que dans les pays africains, l'aspiration à la souveraineté alimentaire est en train d'être « prostituée et pervertie » par les intérêts étrangers à travers les industries transnationales de l'agrobusiness, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et les institutions financières internationales (la Banque Mondiale notamment).

Dans un deuxième temps, le conférencier est revenu sur le processus de démantèlement des structures publiques d'appui à la commercialisation des produits agricoles au Niger. En faisant l'historique des politiques agricoles de 1960 à nos jours, Monsieur Almoustapha Soumana Moumouni a souligné que depuis son indépendance en 1960, le Niger a adopté des politiques agricoles caractérisées par la négligence des productions vivrières au profit des productions commercialisables d'exportation (coton, arachide et niébé). Mais, au début des années 1980, a-t-il précisé, la politique agricole a été réorientée vers l'autosuffisance alimentaire à travers l'intensification des cultures céréalières, la lutte contre la désertification, l'octroi de subventions aux producteurs ruraux, la reconstitution du cheptel décimé par la sécheresse, la réalisation des projets de développement, la réalisation des aménagements hydro agricoles et une forte mobilisation de l'aide alimentaire.

Selon le conférencier, ces politiques d'autosuffisance alimentaire ont été très vite supplantées par les politiques néolibérales imposées par les institutions financières internationales. Durant la décennie 1982-1991, a-t-il précisé, le Niger a été soumis aux programmes d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International qui exigent le désengagement de l'Etat vis-à-vis des secteurs sociaux et la suppression des subventions publiques à la production et à la consommation. A cela s'ajoutent la suppression de l'assistance technique de proximité aux agriculteurs, l'arrêt des investissements dans le secteur agricole et rural et l'ouverture des marchés africains aux capitaux étrangers. D'après le conférencier, ces différentes pratiques ont placé le développement agricole au bord de la faillite, avec pour conséquences la chute drastique de la production nationale, l'accroissement de la demande en produits alimentaires avec la percée démographique entraînant des hausses continues des prix des denrées alimentaires.

Outre ces différentes contraintes, Monsieur Almoustapha Soumana Moumouni a fait remarquer que les politiques de développement des biotechnologies dans l'agriculture et l'alimentation, la production de biocarburants et l'agrobusiness constituent de nouveaux enjeux qui visent la privatisation de l'agriculture notamment l'agriculture familiale et la conversion des paysans en ouvriers agricoles. Il estime que c'est une nouvelle colonisation qui est ainsi en cours. Le conférencier a conclu cette deuxième partie de son intervention en affirmant que « *le marché est contre nous, contre notre droit fondamental et inaliénable à une alimentation saine et suffisante* ».

Dans un troisième temps, le conférencier a préconisé des mesures susceptibles de juguler les effets pervers de la libéralisation. D'après Monsieur Almoustapha Soumana Moumouni, ces mesures reposent fondamentalement sur une prise de conscience des différents enjeux liés au domaine agricole et un engagement individuel et collectif en vue de l'effectivité du droit des peuples à l'autodétermination en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la politique

agricole. Selon lui, la politique agricole doit être basée sur les principes de la souveraineté alimentaire tels que définis par le forum mondial des peuples sur la souveraineté alimentaire de février 2007 à Sélingué, au Mali (Nyéléni 2007).

Ces principes sont axés sur : (i) La valorisation du potentiel productif (terres, eaux, végétation), des savoirs et savoir-faire locaux et des exploitations familiales ; (ii) La sécurisation du foncier familial contre les phénomènes de privatisation et d'accaparement des terres par l'industrie de l'agrobusiness ; (iii) Le soutien direct à l'agriculture familiale avec des subventions aussi bien pour l'accès aux semences locales que pour la production, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le tout dans le respect des valeurs et des cultures locales ; (iv) La mise en place de stocks alimentaires de sécurité gérés de façon décentralisée au niveau des communes, mais approvisionnés par les productions nationales ou sous régionales ; (v) Le développement de mécanismes de soutien aux investissements en vue de l'accès à l'eau et à sa maîtrise, ainsi que le développement de techniques d'agroforesterie adaptées aux milieux ruraux et maîtrisées par les agriculteurs familiaux ; (vi) L'organisation et la protection des marchés locaux ; (vii) La mise en place de systèmes de sécurité sociale pour les agriculteurs, afin de leur garantir des revenus après la vieillesse (retraite) ; (viii) La valorisation des savoirs et savoir-faire locaux, par la mise en place d'un processus de recherches participatives dans les domaines agricoles et ruraux, dans la perspective d'un développement agro-sylvo-pastoral efficace et efficient ; (ix) La mise en place de mécanismes de gestion concertée des ressources naturelles.

Monsieur Almoustapha Soumana Moumouni a conclu sa communication en ces termes : « *en tant qu'africain, nous estimons que nous avons une responsabilité morale, sociale et historique devant les défis et les enjeux du moment* ».

Sous thème 3 :

« FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE : QUEL BILAN SEPT ANS APRÈS L'ENGAGEMENT DE MAPUTO ? »

Le troisième sous thème intitulé « Financement de l'agriculture : quel bilan sept ans après l'engagement de Maputo ? » a été présenté par M. Hassan Boukar, Chargé de projet Analyse budgétaire à Alternative Espaces Citoyens, et la modération a été assurée par Monsieur Mamoudou Hassan. Cet exposé a permis d'aborder la question du financement de l'agriculture au Niger en rapport avec l'engagement de Maputo. Son objectif est de dresser un état des lieux des ressources allouées au secteur de l'agriculture au Niger, sept (7) ans après l'engagement de Maputo. Monsieur Hassan Boukar a axé son intervention sur deux points essentiels.

Dans un premier temps, le conférencier a apporté des précisions sur l'engagement de Maputo. Il a rappelé que l'engagement de Maputo est l'engagement pris par les dirigeants africains lors du sommet de l'Union Africaine à Maputo en 2003, de consacrer au moins 10% de leurs budgets nationaux au secteur de l'agriculture. Selon le conférencier, c'est l'urgence d'accroître les investissements dans l'agriculture qui a amené les dirigeants africains à se prononcer dans ce sens.

Dans le deuxième point de sa communication, Monsieur Hassan Boukar a dressé le bilan des sept (7) années écoulées au Niger depuis l'engagement de Maputo. Selon le conférencier, « En 2007, après une évaluation effectuée par l'Union Européenne et le NEPAD, il a été relevé que 50% des pays signataires de cet engagement injectent moins de 5% dans leur secteur agricole. Par contre huit (8) pays parmi lesquels le Niger ont respecté leur engagement en allouant souvent plus de 10% des ressources à l'agriculture ». Monsieur Hassan Boukar a aussi

relevé qu'au Niger, de 2005 à 2008, il a été constaté une nette progression du budget d'investissement. En termes de chiffres, ce budget qui était de 29,9 milliards en 2005, est passé à 35 milliards en 2008. Mais le conférencier a noté qu'en 2009, ce budget a connu une chute vertigineuse (17 milliards) qui représente une perte de 50%. Selon le conférencier, le taux d'exécution du budget agricole était de 75% en 2005, 48% en 2006 et 82% en 2008.

Après toutes ces précisions, Monsieur Hassan Boukar estime qu'il est nécessaire de s'interroger sur les sources de financement de l'agriculture au Niger. Selon Hassan Boukar, « l'agriculture nigérienne est essentiellement financée par les ressources extérieures à travers les aides au développement et les emprunts accordés par les institutions financières internationales (Banque Mondiale, Fonds Européen de Développement) et les pays comme le Danemark, la Suisse, la Belgique ». L'Etat du Niger, ajoute-t-il, utilise aussi ses ressources propres, même si elles sont insignifiantes (un milliard en 2005).

En conclusion, M. Hassan Boukar estime qu'au Niger, malgré les apparences, l'Etat n'a pas respecté l'engagement pris à Maputo. Ceci se traduit par un budget alloué au Ministère du Développement agricole tellement insuffisant que la quasi-totalité est engloutie par le niveau central dans le cadre du fonctionnement, tandis que le niveau régional, sensé être le niveau technique d'exécution, bénéficie d'un budget d'investissement très faible. Le conférencier pense que la mauvaise répartition des ressources allouées au secteur agricole engendre une situation de précarité continue dans laquelle vivent les agriculteurs nigériens qui ne bénéficient pas de subventions.

AXE THÉMATIQUE 2 :
«LE PASTORALISME A L'ÉPREUVE DES CRISES ENVIRONNEMENTALES »



Sous thème 1 :
« LA TRANSHUMANCE TRANSNATIONALE ET LA LIBERTÉ DE CIRCULATION DES PERSONNES ET LEURS BIENS DANS L'ESPACE CEDEAO »

Le sous thème intitulé « La transhumance transnationale et la liberté de circulation des personnes et leurs biens dans l'espace CEDEAO » a été présenté par Moussa Tchangari, Secrétaire général de l'association Alternative Espaces Citoyens et Coordonnateur du Consortium sur le droit à l'alimentation. La modération a été assurée par Monsieur Boureima Dodo. Cette communication a permis d'analyser le phénomène de la transhumance transnationale afin de cerner les entraves à la libre circulation des éleveurs en période de crise pastorale.

Selon le conférencier, le Niger est confronté à des crises pastorales récurrentes liées à la raréfaction du fourrage consécutive à la dégradation des conditions climatiques. Pour faire face à cette situation, les éleveurs optent le plus souvent pour la transhumance transnationale à l'intérieur de l'espace CEDEAO. Mais le conférencier a fait remarquer que dès le début de la crise du pastoralisme au Niger, certains pays comme le Bénin ou le Togo ont pris des mesures pour empêcher le flux des éleveurs, prétextant la prévention des conflits entre les peuples.

Et pourtant, souligne le coordonnateur du Consortium, il y a le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens. Les ONG, ajoute-t-il, ont fait un plaidoyer pour la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace de la CEDEAO. Le conféren-

cier souligne à cet effet, qu'en dépit du Protocole de la CEDEAO, des mesures prises par les pays membres en 2005 et du plaidoyer des ONG, les entraves à la libre circulation des éleveurs en période de crise persistent toujours.

En conclusion, le coordonnateur du Consortium estime que chaque Etat a le devoir d'assurer la protection des pasteurs en migration, en vertu des obligations que lui impose le Protocole. Les ONG doivent pour leur part renforcer le plaidoyer en faveur de la libre circulation des personnes et de leurs biens pour aider les populations de l'espace CEDEAO à juguler les crises pastorales et agricoles.

Sous thème 2 :

« CRISE DU PASTORALISME ET CONFLITS SOCIOPOLITIQUES DANS L'ESPACE SAHÉLIEN »

Le sous-thème intitulé « Crise du pastoralisme et conflits sociopolitiques dans l'espace sahélien » a été présenté par le Professeur Djibo Hamani, Historien et Enseignant- Chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey. La modération a été assurée par Boureima Dodo. L'objectif de cette communication était d'analyser les corrélations qui existent entre les crises que connaît la zone pastorale et la situation du pastoralisme.

En introduisant sa communication, le Professeur Djibo Hamani a fait remarquer que la connaissance de l'histoire est nécessaire. Pour un peuple, souligne-t-il, il est d'un intérêt inestimable de connaître son histoire, car c'est cette connaissance qui permet de mieux comprendre le présent.

S'inscrivant dans cette logique, le Professeur Djibo Hamani a axé le premier point de son exposé sur un rappel de l'histoire du pastoralisme au Niger. Selon le conférencier, le pastoralisme et le commerce étaient très développés avant la colonisation. En effet, précise-t-il, ce sont les populations pastorales qui étaient chargées d'assurer le transport des marchandises, notamment grâce aux caravanes transsahariennes. Les nomades assuraient les échanges commerciaux aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale (entre la Libye, l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Mali etc.). Les ressources générées par les transactions commerciales permettaient aux nomades de subvenir de façon satisfaisante à leurs besoins. Le conférencier a aussi relevé que la coexistence était particulièrement pacifique entre les agriculteurs et les nomades dont les animaux fertilisaient les champs des cultivateurs. Malheureusement, souligne le professeur « la colonisation est venue détruire de façon brutale cette complémentarité ».

Après ce rappel, l'historien Djibo Hamani a dressé un état des lieux de l'élevage au Niger. Pays sahélien enclavé, a-t-il affirmé, « le Niger est un pays d'élevage par excellence. ». D'après le conférencier, « 80% de la population, soit 9,2 millions de personnes pratiquent l'élevage et 20% en vivent exclusivement ». L'élevage est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie nationale. Ce secteur est crédité de 11% au PIB national ». Composé de trente (30) millions de têtes, toutes espèces confondues, le cheptel nigérien « contribue à hauteur de 35% au PIB agricole ». En dépit de ces performances, le conférencier a fait remarquer que « la production nationale est très atomisée ; elle ne satisfait que 50% des besoins d'une population croissante, notamment en zones urbaines. » De plus, entre 2006 et 2007, la production nationale a connu une baisse de 28,4%.

S'interrogeant sur les raisons de la crise du pastoralisme au Niger, le conférencier a souligné que les sécheresses récurrentes ont décimé le cheptel et affaibli les populations des zones pastorales. Par ailleurs, le bénéfice généré par l'exploitation de l'uranium, qui est la principale ressource minière, n'a pas été investi pour permettre l'évolution du secteur de l'élevage. Tout se complique d'ailleurs avec la recrudescence des conflits socio-politiques qui ont entraî-

né le déplacement forcé des communautés pastorales, à l'intérieur du pays ou vers les pays limitrophes. L'instabilité liée aux mouvements de rébellion a donc bouleversé l'économie pastorale. Voilà pourquoi le Professeur Djibo Hamani estime qu'il « il y a une corrélation entre les crises que connaissent les zones pastorales et la situation du pastoralisme ».

Selon le Professeur Djibo Hamani, il y a des raisons objectives qui expliquent les crises dans les zones pastorales. Il a précisé à ce sujet que « l'insécurité dans le Nord du pays tire ses racines de la logique coloniale que toutes les générations des dirigeants du Niger indépendant n'ont pas pu stopper jusqu'à là ». L'historien affirme que la logique coloniale a détruit brutalement le commerce transsaharien, entraînant du coup la paupérisation des populations nomades. Cette crise du pastoralisme, qui a fait naître et croître chez les populations nomades un fort sentiment d'abandon et de discrimination, explique en partie la recrudescence des conflits armés dans le Nord. Une autre raison explicative de la permissivité des sociétés nomades pour des actions armées est l'absence d'un projet national qui marquerait une rupture avec le schéma colonial. A cela s'ajoute la porosité des frontières du Niger. Le Professeur Djibo Hamani a souligné à ce sujet que l'abandon de la partie Nord du pays est une voie ouverte à toute forme d'insécurité. Le Sahel est devenu l'une des régions les plus agitées du continent africain, avec notamment ses foyers de rébellion armée et ses « no man's land » contrôlés par des trafiquants et des groupes terroristes comme AQMI qui évoluent entre les différents pays de la bande sahélo-saharienne.

Au regard des difficultés que connaît le pastoralisme au Niger, le conférencier a préconisé les solutions suivantes : (i) la sécurisation du pastoralisme en tant que système de production, en harmonie avec les autres activités rurales ; (ii) la sécurisation des ressources naturelles et les équipements pastoraux ; (iii) la redynamisation et la protection des systèmes de gestion de l'espace pastoral et de commercialisation des produits pastoraux en vue de réaliser le droit des pasteurs à l'alimentation et préserver la paix.

A l'issue des débats ouverts sur les cinq sous-thèmes présentés, il ressort les idées suivantes :

- Les intervenants ont unanimement salué la création du consortium et l'organisation du forum sur le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire. Ils estiment que le forum constitue une véritable occasion de rencontre et d'échanges entre les agriculteurs et les éleveurs venus de toutes les régions du Niger. Ils ont souligné que la rencontre et les échanges entre les agriculteurs et les éleveurs offrent l'opportunité à ces deux groupes de se comprendre et de dépasser leurs antagonismes. De l'avis de plusieurs intervenants, le forum jette les bases d'une coexistence pacifique entre les agriculteurs et les éleveurs. Par conséquent, tous les intervenants ont souligné la nécessité de répercuter les grandes idées du forum au niveau des communes et des régions pour une large information et une forte sensibilisation des populations. Certains intervenants ont estimé qu'il est nécessaire d'organiser le forum dans d'autres régions du pays.

- S'appuyant sur des témoignages vécus, les différents intervenants ont édifié les participants au forum sur les causes des problèmes entre agriculteurs et éleveurs. Ils estiment que les agriculteurs ne respectent pas les couloirs de passages et les espaces de pâturage destinés aux éleveurs et à leurs troupeaux. Certains ont relevé que même les alentours des points d'eau sont occupés et exploités par les agriculteurs, rendant du coup difficile l'accès à l'eau aux animaux. C'est pourquoi ils estiment que la première tâche à entreprendre pour assurer et garantir une cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs consiste à prendre des mesures pour tracer les lieux de pâturage. Ils ont souligné également la nécessité d'intensifier les espaces de pâturage.

- Les débats ont également fait ressortir que la paix et l'unité entre agriculteurs et éleveurs sont indispensables pour juguler les situations de crises alimentaires et d'insécurité au Niger. S'inspirant de l'histoire du Niger mise en relief par le Professeur Djibo Hamani, les intervenants estiment qu'il est possible de retrouver la cohabitation pacifique et l'harmonie entre les agriculteurs et les éleveurs.

- De nombreux intervenants ont dénoncé les pratiques corruptives dans le domaine de la justice. Ils ont souligné à ce sujet que les juges sont corrompus en matière de règlements des conflits fonciers. Les jugements ne sont pas objectifs. La justice est mal rendue. Certains intervenants ont souligné qu'en cas de conflit foncier ou de conflit entre agriculteurs et éleveurs, les juges et les gendarmes écoutent les explications et les témoignages des chefs des villages ou des chefs de cantons. Ceci constitue selon eux, un obstacle à une justice impartiale, parce qu'ils estiment que les chefs coutumiers sont fortement impliqués dans les conflits en milieu rural. Des témoignages de confiscation de champs par les chefs de villages au profit des riches ont été rapportés par certains intervenants. Ils ont fustigé à cet effet, le comportement du gouvernement qui n'aide pas suffisamment les populations dans la résolution des conflits fonciers. Les populations sont abandonnées à elles mêmes et ce sont toujours les plus pauvres qui payent le prix fort. Les intervenants ont aussi souligné que la politisation de la justice est un mal qu'il faut combattre. Ils ont estimé que la seule voie de recours, c'est de rendre convenablement justice.

- De nombreux intervenants ont déploré le comportement des administrateurs qui donnent des fausses statistiques et de faux bilans sur l'agriculture et l'élevage. Ils estiment que le refus de la vérité est un obstacle majeur à l'atteinte de la souveraineté alimentaire au Niger.

- En marge des cinq sous thèmes développés, les participants au forum ont profité de l'ouverture des débats pour saluer unanimement la marche contre la faim du 16 octobre organisée par les cinq associations qui composent le Consortium. Ils ont souligné le caractère symbolique de la marche. Ils estiment que cette manifestation est historique car elle constitue le seul procès intenté à la conscience des dirigeants qui sont censés assurer l'autosuffisance alimentaire. La forte mobilisation des populations venues de toutes les régions du Niger est l'expression de leur désarroi, mais également de leur détermination à sortir du cycle infernal de la famine qui n'est pas une fatalité.

- Les débats ont également mis l'accent sur la nécessité de prendre les mesures adéquates en vue d'assurer la sécurité des populations. Des témoignages ont été apportés à propos de l'insécurité et des attaques dont sont victimes les paisibles citoyens dans la région de Filingué. Ce sont surtout les éleveurs qui sont régulièrement victimes des attaques de bandits armés qui les dépossèdent de leurs troupeaux, violent les femmes et tuent les hommes. Les différents intervenants ont estimé que l'Etat doit se doter des moyens nécessaires en vue d'assurer convenablement ses fonctions régaliennes. C'est une condition nécessaire à l'épanouissement des éleveurs et au développement de l'élevage.

AXE THÉMATIQUE 3 : « MIGRATIONS ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »



Sous thème 1 : « LES MIGRATIONS, STRATÉGIES DE SURVIE FACE AUX CRISES ALIMENTAIRES »

Le sous-thème intitulé « Les migrations, stratégies de survie face aux crises alimentaires » a été présenté par Mounkaila Harouna Enseignant-chercheur au département de géographie de l'Université Abdou Moumouni à Niamey. La modération a été assurée par M. Ilguilass Weila, Président de Timidria. Cet exposé a permis d'aborder la problématique des migrations en rapport avec les stratégies de lutte contre les crises alimentaires. Son objectif est d'analyser les systèmes migratoires sahéliens afin de mettre en évidence les différentes formes de migrations adoptées dans la lutte contre les crises alimentaires et le processus de leur adaptation au contexte contemporain marqué par des pénuries alimentaires fréquentes. Il s'agissait d'identifier les pratiques migratoires, de cerner les logiques qui les sous-tendent et de déterminer les défis associés à ces pratiques.

L'intervention de Mounkaila Harouna a tourné autour de trois points essentiels. Le conférencier a d'abord présenté le profil des migrations au Niger. Les migrations ont toujours fait partie intégrante de l'histoire des populations nigériennes. Le Niger est aujourd'hui marqué par des mouvements migratoires importants, à la fois internes et externes. D'après le conférencier, les migrations internes sont particulièrement intenses et revêtent une forme principale : l'exode rural. Ces migrations rurales, a-t-il, précisé, se combinent avec des migrations inter-rurales et inter-urbaines. Les migrations externes sont, quant à elles, dominées par l'émigration, le Niger

restant principalement un pays d'émigration. Monsieur Mounkaila Harouna a précisé que « l'émigration internationale reste très majoritairement interne à l'Afrique, puisque 93% des émigrants nigériens résident à l'intérieur du continent africain et surtout à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest ».

Le conférencier a aussi souligné qu'au Niger, les migrations sont essentiellement circulaires. Elles s'effectuent sous forme de va-et-vient et en fonction des saisons. Ces migrations saisonnières restent un phénomène masculin et marqué par la jeunesse de ceux qui migrent (entre 15 et 40 ans). S'agissant des migrations féminines autonomes, elles sont rares, mais de nos jours, elles tendent à se développer.

Abordant le deuxième point de son intervention qui portait sur « la migration comme stratégie d'adaptation et de survie face aux crises alimentaires », Monsieur Mounkaila Harouna a fait remarquer qu'au Niger, l'agriculture représente la plus grande source de revenus et de moyens d'existence pour plus de 80% de la population. Les performances du secteur agricole déterminent la disponibilité et l'accès aux denrées alimentaires pour la grande majorité de la population. Mais le conférencier a souligné que « l'agriculture nigérienne reste une agriculture d'autosubsistance, peu productive et incapable de satisfaire les besoins de sa population ». D'où une insécurité alimentaire chronique, qui résulte à la fois du caractère massif de la pauvreté et des problèmes d'accessibilité et de disponibilité des denrées sur les marchés. Le Niger, affirme le conférencier, « est en proie à des crises alimentaires répétitives ».

S'il est vrai que les systèmes de gestion de ces crises alimentaires reposent sur les dispositifs officiels dans lesquels s'insèrent des acteurs bien connus (Etats, donateurs, organisations urgentistes, ONG), Monsieur Mounkaila Harouna estime qu'on ne doit pas occulter les mécanismes informels de réponses à ces crises. Il s'agit notamment, des migrations à travers lesquelles les populations apportent deux types de réponses : d'une part, les migrations de grande ampleur (migrations de l'ensemble du ménage et de ses biens vers des zones plus propices) et d'autre part, l'accélération des migrations circulaires. Le conférencier estime que le motif essentiel pour lequel les ruraux quittent leurs villages est le manque de nourriture dû aux mauvaises récoltes. Pour eux, c'est la seule issue pour venir en aide à leur famille dans la mesure où les migrations permettent de préserver la production agricole familiale (moins il y a de bouches à nourrir, plus longtemps la famille pourra disposer des maigres récoltes engrangées dans les greniers), de disposer de ressources complémentaires pour traverser la période de soudure et d'envoyer de l'argent pour acheter les vivres nécessaires au moment des récoltes.

Selon Mounkaila Harouna, ces migrations traduisent deux attitudes face aux situations de crises alimentaires. Il s'agit de « la stratégie d'affrontement des crises alimentaires » qui consiste à « composer avec plusieurs espaces pour assurer le minimum vital » et de « la stratégie de contournement des crises alimentaires » qui « consiste à contourner ces risques en quittant définitivement les zones menacées pour de nouveaux espaces ». De l'avis du conférencier, la stratégie de contournement des crises alimentaires est la solution ultime, le dernier recours lorsque les autres stratégies ne permettent plus aux acteurs d'assurer leur survie.

Dans le dernier point de sa communication, Monsieur Mounkaila Harouna a mis en relief les défis associés aux migrations. En effet, d'après lui, les migrations suscitent à la fois des espoirs et des inquiétudes et représentent donc des avantages et également des inconvénients. Il a fait remarquer à ce sujet que les revenus envoyés par les migrants à leurs familles sous forme de remises peuvent accroître la sécurité alimentaire et aider à diversifier les moyens d'existence. Les migrations circulaires contribuent ainsi au maintien du peuplement. Toutefois, souligne-t-il, ces migrations circulaires « peuvent entraîner une réaffectation de la main-d'œuvre familiale responsable des activités productives et reproductives dans les zones

d'origine ». Elles peuvent aussi « réduire le travail visant la production alimentaire et alourdir les tâches des hommes et des femmes qui restent sur place ». Quant aux migrations définitives, elles « contribuent à l'instabilité du peuplement » et « au basculement démographique vers les villes ». La concentration des populations dans les villes, ajoute le conférencier, « posera des problèmes insolubles notamment la satisfaction des besoins des populations urbaines ».

Monsieur Mounkaila Harouna conclut son intervention en faisant remarquer que le sort d'une grande partie des paysans nigériens dans un contexte d'insécurité alimentaire permanente est étroitement lié à leur capacité à être autant des paysans que des migrants, à leur capacité à se maintenir à la fois dans l'agriculture et dans l'activité migratoire. Selon lui, « la subsistance des villages, dans un contexte de croissance démographique et de pénuries alimentaires fréquentes, repose sur le maintien de ces circulations et sur l'aide qu'elles apportent régulièrement. » Ce système, ajoute-t-il, « permet aux populations immobiles de rester sur place et d'éviter la contrainte d'un déplacement forcé ». C'est dans cette perspective que le conférencier a terminé son exposé en soulignant la pertinence de la prise en compte de la migration dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté qui prévoit d'appuyer les stratégies des ménages ruraux d'accès à des revenus non agricoles plus stables et d'apporter un appui à la structuration de l'exode et à la sécurisation de revenus qui en seront tirés.

SOUS THÈME 2 :

« LES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LA MIGRATION ET LEUR IMPACT SUR LA SITUATION ALIMENTAIRE DES RÉGIONS D'ORIGINE »

Le sous-thème « Les revenus générés par la migration et leur impact sur la situation alimentaire des régions d'origine » a été présenté par Monsieur Garba Abdoul Razak, géographe, étudiant en master 2 à l'Université Abdou Moumouni de Niamey. La modération était assurée par Ilguilass Weila. L'objectif de cette communication était d'analyser l'impact des revenus générés par la migration sur la situation alimentaire à partir d'enquêtes de terrain réalisées dans la région de Tahoua.

En débutant sa communication, le conférencier a noté que dans la région de Tahoua, l'émigration représente environ plus d'un quart de la population totale. Il relève que l'émigration constitue une source financière très importante pour une grande partie des populations de l'Ader. Elle engendre des transferts monétaires importants, impacts directs de l'émigration. Cependant, selon le conférencier, les transferts d'argent des migrants demeurent encore une réalité difficile à saisir en raison de la diversité des circuits de transferts.

En s'appuyant sur une étude menée en 2008 dans la région de Tahoua, M. Garba Abdoul Razak a démontré que l'envoi des revenus générés par la migration s'effectuait selon deux circuits : le circuit formel et le circuit informel. Les circuits formels ou officiels renvoient aux transferts effectués par les institutions réglementaires, internationalement reconnues, telles que les banques, la poste et les entreprises privées spécialisées dans le transfert comme Western Union. Quant aux circuits informels, ils prennent plusieurs formes et ils sont, par nature, difficiles à appréhender. Il s'agit des transferts par comptoirs (comme en Libye et en Côte d'Ivoire), des transferts faits par le biais des commerçants (qui redistribuent argent, céréales ou d'autres produits) et enfin des transferts effectués par les migrants eux-mêmes, de retour dans la région.

Les enquêtes réalisées démontrent que les sommes transférées chaque année par les émigrés sont conséquentes. Pour l'année 2006 par exemple, on estime que le montant des transferts formels opérés par le biais de la Sonibank, la BIA et deux comptoirs en Libye dépasse les 10 milliards de Francs CFA. En 2008, on estime entre 4 et 11 milliards de francs CFA les

entrées de fonds similaires, toujours pour la région de Tahoua. Le conférencier a aussi fait remarquer qu'en plus de ces importantes sommes d'argent envoyées par le circuit officiel, les migrants de la région de Tahoua envoient par le circuit informel des montants non négligeables. Il rapporte à ce sujet qu'à travers les témoignages recueillis, des migrants déclarent envoyer entre 20 000 et 80 000 Francs CFA chaque mois à leurs familles. Le montant des envois augmente à l'occasion des fêtes ou des événements spécifiques et en période de soudure.

Après cette précision, le conférencier a abordé la question de l'impact des revenus générés par la migration. S'appuyant sur l'étude menée en 2008, M. Garba Abdoul Razak souligne que les sommes d'argent envoyées dans la région de Tahoua sont utilisées essentiellement dans le social : soins médicaux, cérémonies, achat de nourriture... Selon la même étude de 2008, 64,9 % des transferts sont utilisés pour payer des vivres.

En conclusion, le conférencier estime qu'il est nécessaire de reconsidérer le phénomène migratoire. En effet, la migration reste largement perçue comme un facteur de désorganisation de la société, qui se vide ainsi de ses ressources, et comme un frein au développement des régions. Or, le dynamisme des migrants et la prise en charge partielle par ces derniers du développement de leurs sociétés d'origine imposent une relecture du phénomène. Les migrations doivent être perçues comme une solution face aux situations de crises alimentaires. Elles constituent une source de revenus pour le développement local. Les revenus générés par la migration restructurent les solidarités familiales ; et à Tahoua, ils ont permis d'éviter les abandons massifs des villages en période de crise alimentaire.

Suite à ces deux communications, les débats engagés par les participants ont fait ressortir les idées suivantes :

- S'inscrivant dans la droite ligne des idées défendues par les deux conférenciers, les intervenants ont estimé que les revenus générés par la migration contribuent réellement à juguler les effets des crises alimentaires au Niger. Ils ont salué et loué l'expérience de la région de Tahoua et ils ont estimé qu'elle doit servir d'exemple pour les ressortissants des autres régions du Niger. La migration est une réponse directe à la crise alimentaire. Cependant, les intervenants estiment que si l'exode a ses avantages incontestables, ils ne doivent pas occulter ses inconvénients. D'après eux, la migration circulaire vide les villages de leurs bras valides, entraîne la mendicité et d'autres mauvaises pratiques. Quant à la migration définitive, elle désorganise la vie des populations et remet en cause la scolarisation des enfants qui sont contraints d'abandonner l'école et de suivre leurs parents.

- Les intervenants ont également fustigé les mauvais traitements dont sont victimes les jeunes en exode dans certains pays limitrophes du Niger. Evoquant le cas de l'exode des jeunes nigériens vers la Libye, les intervenants ont rappelé les mauvais traitements, les arrestations dont ils sont victimes. Certains jeunes ont même été exécutés suite à des condamnations à mort en Libye. Certains intervenants estiment qu'on ne doit pas perdre de vue la problématique de la propagation des maladies liée à la migration. Ils ont souligné à ce sujet que la propagation du VIH/SIDA dans la région de Tahoua doit nous interpeller sur les risques et les dangers auxquels sont exposés les jeunes. Selon eux, les femmes et les enfants sont les premières victimes des maladies liées à l'exode des jeunes, d'où la nécessité de les sensibiliser sur les risques de contamination et de propagation du VIH/SIDA à l'occasion des migrations.

AXE THÉMATIQUE 4 :

« LES FEMMES FACE AUX CRISES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DU SAHEL »



SOUS THÈME 1 :

« L'ACCÈS DES FEMMES À LA TERRE AU SAHEL : ANALYSE DES OBSTACLES ET PROPOSITIONS À PARTIR D'UNE ÉTUDE DE CAS AU NIGER »

Le premier sous thème intitulé « L'accès des femmes à la terre au Sahel : analyse des obstacles et propositions à partir d'une étude de cas au Niger » a été présenté par Monsieur Abdoul Karim Mamalo, Responsable du Code rural, et la modération assurée par Monsieur Ilguilas Weila. Cette communication a permis d'aborder la problématique de l'accès à la terre des femmes à partir d'une analyse des caractéristiques générales du foncier et du régime juridique des ressources naturelles rurales renouvelables au Niger. Son objectif est de cerner les obstacles qui restreignent l'accès des femmes à la terre au Niger à partir d'une étude de cas.

Monsieur Abdoul Karim Mamalo a axé son intervention sur cinq points essentiels. Dans le premier point de son exposé intitulé "le contexte particulier du Niger en matière de Gestion des Ressources Naturelles", le conférencier a rappelé que le Niger est un pays foncièrement sahélien qui couvre une superficie de 1 267 000 km² dont 15% représentent la zone agricole, 20 %, la zone agropastorale et 65 % représentent la zone désertique. Le Niger, a-t-il souligné, connaît une très forte croissance démographique avec un taux supérieur à 3,1%. Ce qui a pour conséquences, d'une part, la très forte dégradation des ressources, et d'autre part, des compétitions très fortes sur les ressources naturelles.

Selon le conférencier, les statistiques actuelles et les tendances démographiques les plus optimistes prévoient que d'ici 2050, la population totale du Niger atteindra quelques 50 millions d'habitants alors que le cheptel (toutes espèces confondues) frôle déjà les 40 millions de têtes - qu'il faut nourrir - et cela dans un contexte marqué par la dégradation des terres et l'appauvrissement des ressources naturelles. Il a aussi fait remarquer que le déficit structurel annuel est de 36 % des besoins céréaliers globaux. *« Selon la logique paysanne, ajoute-t-il, les besoins complémentaires en produits céréaliers ne peuvent être satisfaits que par un accroissement des superficies ; d'où la ruée vers des terres pastorales et les risques d'amenuisement des ressources stratégiques réservées à l'élevage ».*

Dans le deuxième point de sa communication, portant sur « le caractère multidimensionnel du foncier au Niger », Abdoul Karim Mamalo a d'abord défini le foncier « comme l'ensemble des ressources naturelles rurales renouvelables (la terre, les eaux, la flore et la faune) ainsi que l'ensemble des règles définies quant à la gestion et l'exploitation de ces ressources ». Il a ensuite mis en relief le caractère multidimensionnel du foncier au Niger. Au plan économique, le foncier est la base de l'ensemble des activités productives en milieu rural; au plan sociologique, chaque Nigérien où qu'il se trouve s'identifie comme rattaché à un village ou à un terroir donné; au plan politique, le foncier a toujours été - et partout - un des fondements du pouvoir politique; au plan culturel, la terre est un des rares éléments du patrimoine transmissible aux héritiers; au plan psychologique, selon l'historien nigérien Djibo Hamani citant des représentants de la communauté Lissawane, « la terre est l'habit qui ne se déchire jamais »; au plan spirituel, il est généralement admis que la terre constitue la dernière demeure de l'homme ».

De l'analyse du caractère multidimensionnel du foncier au Niger, Abdoul Karim Mamalo déduit que *« le foncier est au centre de la vie de l'homme, de la famille et de la société. Il est l'alpha et l'oméga de la communauté ».* *« On comprend aisément, ajoute-t-il, l'extrême importance de la terre au Niger et pourquoi toute entrave à son accès pourrait être considérée comme une forme d'atteinte à la vie de l'homme et donc une cause de conflits, d'insécurité et d'instabilité sociale et politique ».*

Dans le troisième point de son exposé, le conférencier s'est consacré à l'analyse du « Régime juridique des ressources naturelles rurales renouvelables au Niger », Abdoul Karim Mamalo a présenté l'arsenal juridique qui régit le domaine foncier rural du Niger : (i) la loi 60-29 du 25 Mai 1960 qui abolit la dîme et l'achoura; (ii) la loi 62-07 du 12 Mars 1962 qui supprime les privilèges coutumiers sur les terres dites de chefferie ; (iii) l'Ordonnance 93-015 du 2 Mars 1993 PPOCR.

Après cette présentation, le conférencier a abordé le quatrième point de son intervention, portant sur le genre et le foncier. Après avoir défini le genre comme étant *« la représentation de tout groupe social susceptible d'être en difficulté relativement à un contexte donné »*, Monsieur Abdoul Karim Mamalo a souligné qu'en ce qui concerne le foncier, le genre au Niger pourrait être représenté par plusieurs groupes. Il s'agit notamment des immigrés, des émigrés, des éleveurs transhumants, des personnes âgées, des mineurs orphelins et des femmes. Le conférencier estime, pour le cas particulier de la femme, qu'il faut distinguer différents cas de figure liés à son statut ; soit de jeune fille, de femme mariée, de veuve, de divorcée ou de femme âgée.

S'appuyant ensuite sur l'étude de cas de Dan Saga (commune de la région de Maradi), le conférencier a fait remarquer que, même si les femmes sont reconnues propriétaires des terres, il faut cependant relever leur très faible part dans la détention du capital foncier à Dan Saga. A titre d'exemple, affirme-t-il, elles détiennent seulement 177 champs pour 1 094 reve-

nant aux hommes sur un total de 1 271 champs, soit 14 % du potentiel total de production du terroir.

Dans le dernier point de son exposé intitulé "Conclusion et témoignages", Monsieur Abdoul Karim Mamalo a dégagé les obstacles à l'accès des femmes à la terre. Il s'agit notamment des pesanteurs socioculturelles, de l'ignorance des acteurs, de l'inadéquation entre les ressources et les besoins, du pluralisme juridique ambiant, de l'extrême pauvreté et du faible pouvoir d'achat. S'appuyant ensuite sur des témoignages, le conférencier a fait remarquer qu'en plus des obstacles déjà évoqués, d'autres obstacles aussi pernicieux les uns que les autres restreignent l'accès de la femme au foncier. Il s'agit essentiellement du maintien de la femme dans le carcan de l'ignorance et de l'analphabétisme, du faible pouvoir d'achat des femmes, de la résistance de certains acteurs aux changements, de l'hégémonie des hommes, la tendance discriminatoire de la société, de l'opportunisme des hommes et du caractère hautement stratégique de la question foncière qui comporte d'énormes risques pour la stabilité sociale et même politique.

Sous thème 2 :

« TÉMOIGNAGE SUR LE QUOTIDIEN DES FEMMES EN PÉRIODE DE CRISE ALIMENTAIRE AU SAHEL »

Le deuxième sous thème intitulé « Témoignage sur le quotidien des femmes en période de crise alimentaire au Sahel » a été présenté par Madame Hima Fatimata, Coordinatrice du Comité International des Femmes pour l'Afrique (Via CAMPESINA). La modération était assurée par Monsieur Ilguilas Weila. Cette communication a permis d'aborder la problématique de la crise alimentaire en rapport avec les stratégies et les mécanismes adoptés par les femmes pour faire face aux situations de crises.

Abordant ce sous thème, Madame Hima Fatimata a débuté par un constat : la campagne agricole 2009 n'a pas répondu aux attentes et efforts des producteurs. Elle s'est soldée par de mauvaises récoltes et la rareté du fourrage. La conférencière a souligné que les femmes sont les acteurs essentiels de la vie rurale, même si leurs rôles apparents restent modestes. D'après elle, les femmes et les enfants sont les principales victimes des crises alimentaires structurelles. *« Les femmes, a-t-elle ajouté, sont dans un état nutritionnel déplorable à l'occasion de chaque crise alimentaire majeure. Elles sont laissées à elles-mêmes avec de nombreux enfants à nourrir. En période de crise alimentaire les hommes fuient les ménages laissant les femmes seules face à une situation qu'eux-mêmes sont incapables de résoudre ».*

Partant de ce constat déplorable, Madame Hima Fatimata estime que *« là où les stratégies du mari échouent pour subvenir aux besoins de la famille, commencent celles de la femme ».* *« Lorsque l'homme ne peut plus procurer la ration journalière, ajoute-t-elle, c'est la femme qui se débrouille pour faire bouillir la marmite ».*

S'appuyant sur des témoignages de vécu des femmes, la conférencière a fait remarquer que face à la crise alimentaire, les femmes développent plusieurs stratégies et mécanismes d'adaptation. C'est ainsi qu'elles s'adonnent à la cueillette des aliments sauvages tels que *dou-bagaré, kassi, hanam et anza*. Ou à des commerces désagréables, comme la vente du sable à des prix dérisoires (100f, 50f la calebasse). Elles deviennent des pileuses pour les familles nanties et prennent du son de mil dans ces familles pour faire du couscous. Elles récupèrent l'enveloppe du manioc pour écraser l'écorce blanche qu'elles transforment en couscous appelé *« tafa ba koyo »* (la couverture vaut mieux que la propriétaire). Les femmes participent aussi à des activités de *cash for work*. Elles partent même en exode vers les grandes villes ou les

pays voisins et recherchent du travail domestique avec leurs enfants. La conférencière a noté que, par ailleurs, les femmes vendent leurs biens personnels tels que tapis décoratifs, couvertures, ustensiles de cuisine, animaux, bijoux en argent ou en or, ainsi que la terre, pour subvenir aux besoins de la famille. Elle a enfin souligné le fait que la crise alimentaire entraîne la recrudescence de la mendicité féminine dans les villages comme dans les grandes villes.

Au regard de toutes ces stratégies adoptées par les femmes en période de crise alimentaire, Madame Hima Fatimata constate que : « les hommes se disent toujours maîtres, chefs, piliers des ménages, mais quand la situation devient difficile, désastreuse, insupportable, seule la femme reste face aux défis qu'elle relève, quel que soit le prix à payer. » Il y a, a-t-elle affirmé, « une prise en charge quasi-totale des ménages par les femmes, ce qui n'est pas une pratique habituelle dans certaines communautés ».

Pour illustrer les stratégies adoptées par les femmes, Madame Hima Fatima a présenté l'exemple des groupements féminins « MATA MASU DUBARA » (les femmes qui ont des stratégies). Ces groupements féminins, a-t-elle précisé, ont été créés pour remédier aux maux suivants : (i) la faiblesse du poids économique des femmes ; (ii) l'absence de réponse aux nouveaux besoins en information, formation et micro réalisations ; (iii) la méconnaissance de leurs droits : ignorance « sociale » ; (iv) les obstacles culturels dans l'exercice de leurs droits, dans l'accès et le contrôle des ressources ; (v) la faible participation des femmes aux prises de décisions communautaires ; (vi) les faibles performances des réseaux sociaux dans la lutte contre les inégalités dans la distribution des statuts, rôles et responsabilités.

Au titre des réalisations des groupements MMD, la conférencière a relevé le fait que les femmes gèrent 282 banques de céréales avec 2562 tonnes de vivres qui ont bénéficié à 28693 femmes pendant la campagne 2009. Elles gèrent aussi 283 centres d'alphabétisation. Elles ont pu procéder à l'inscription de plus 500 filles à l'école à la rentrée 2009-2010. Madame Hima Fatima fait remarquer par ailleurs, que 6 726 membres des groupements MMD ont obtenu du crédit auprès des IMF d'environ 187.656.000 FCFA

Au regard des difficultés que la femme nigérienne rencontre en période de crise alimentaire en matière d'accès à la terre, la conférencière a suggéré « la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la définition des politiques agricoles tels que l'accès des femmes à la terre, aux crédits, aux intrants agricoles, au savoir et aux prises de décisions ». Madame Hima Fatima a aussi formulé plusieurs recommandations : (i) Elaborer et mettre en œuvre des politiques agricoles basées sur la souveraineté alimentaire qui fait de l'alimentation, la production et d'autres sujets liés, des questions de droits humains; (ii) Promouvoir la sécurité sociale pour les producteurs et mettre en place des fonds de calamités; (iii) Maintenir la terre entre les mains des communautés locales et mettre en œuvre une véritable réforme agraire afin de leur assurer un accès équitable à la terre et aux ressources naturelles; (iv) Soutenir fortement l'agriculture paysanne agro écologique, la pêche et l'élevage à petite échelle, les programmes de recherche agronomique participative et les programmes de formation, afin que les productrices familiales puissent produire des aliments en abondance, sains et sûrs pour tous et toutes; (v) Changer en profondeur les politiques agricoles et commerciales en vue d'adopter la souveraineté alimentaire et soutenir les marchés locaux et régionaux pour que les petits producteurs puissent participer et en tirer profit; (vi) Promouvoir des systèmes agricoles et alimentaires tournés vers les communautés et basés sur le contrôle des peuples sur les ressources telles que la terre, l'eau et la biodiversité; (vii) Mettre en place un système de régulation stricte et obligatoire qui limite l'accès des entreprises et autres acteurs publics et privés aux terres agricoles, aux zones humides, aux espaces pastoraux et aux forêts.

En conclusion, Madame Hima Fatimata estime qu'« *il est important que les ressources restent disponibles pour ceux qui en ont besoin pour se nourrir de manière durable et pour sur-*

vivre en tant que communauté et individus plutôt que pour ceux qui s'enrichissent en produisant pour les riches ».

SOUS THÈME 3 :

« LA MALNUTRITION DES ENFANTS AU NIGER : ANALYSE DU PHÉNOMÈNE ET PROPOSITION DE SOLUTIONS »

Ce sous thème a été présenté sous la forme d'une approche participative, sous la direction des représentants de l'ONG Médecins Sans Frontière, section Suisse. Dans ce premier temps, l'exposé s'est articulé autour des causes de la malnutrition. Il a été souligné à ce sujet, que la malnutrition qui touche les enfants au Niger est le corollaire de l'insuffisance alimentaire qui s'observe dans tout le pays. La malnutrition qui se manifeste généralement par des diarrhées et des vomissements, est liée essentiellement à la pauvreté et au manque d'instruction.

Après cette précision, l'exposé a permis de dégager des voies pour prévenir la malnutrition. Il s'agit notamment de :

- l'allaitement exclusif jusqu'à six mois;
- au delà des six mois, le renforcement l'alimentation de l'enfant avec d'autres aliments nutritifs (selon les moyens) tels que la bouillie enrichie, les fruits, les légumes, les œufs, le poisson;
- la propreté des mains et des lieux;
- l'utilisation des moustiquaires imprégnées;
- la fréquentation des centres de santé ;
- l'administration abondante du SRO pour prévenir la déshydratation en cas de diarrhée.

A l'issue des débats engagés suite à ces différentes communications, il ressort les idées suivantes :

- S'inscrivant dans le même ordre d'idées que les deux premiers conférenciers, les intervenants ont reconnu unanimement que les femmes n'ont pas accès à la terre. Des témoignages rapportés à ce sujet font ressortir tous les obstacles que les femmes rencontrent lorsqu'elles revendiquent leur droit à la terre. Selon la plupart des intervenants, les femmes et les enfants souffrent beaucoup à la suite du décès du chef de famille. Les veuves, lorsqu'elles ne sont pas exclues du partage de l'héritage, reçoivent une part insignifiante de ce que le défunt mari a légué. Elles sont le plus souvent renvoyées chez leurs parents, quel que soit par ailleurs le nombre de leurs enfants.

- Les intervenants ont aussi fait remarquer que la question de l'accès à la terre est intimement liée à celle du divorce. On estime que la femme ne doit pas accéder à la terre compte tenu des risques de divorce. En effet, la femme qui divorce et qui revient chez ses parents sera à la charge de son frère qui doit être, par conséquent, le seul bénéficiaire de la terre.

- Au regard des difficultés que la femme nigérienne rencontre en matière d'accès à la terre, les différents intervenants estiment qu'il est nécessaire de promouvoir l'accès des femmes aux propriétés foncières conformément aux lois. Ils ont souligné à cet effet la nécessité d'une forte sensibilisation des femmes sur leurs droits. Les femmes nigériennes, dans leur majorité, ignorent leurs droits. Cela constitue un obstacle à leur défense et à leur protection. C'est pour cette raison que les intervenants estiment que les ONG doivent tout mettre en œuvre pour sensibiliser les femmes sur leurs droits et pour les aider à faire valoir leur droit d'accéder à la terre et à la justice.

- S'agissant de la contribution des femmes à la prise en charge des besoins de la famille, les participants au forum ont été unanimes à reconnaître que les femmes ont une grande responsabilité dans la prise en charge des besoins alimentaires de la famille. Leur contribution est particulièrement remarquable dans les situations de crises alimentaires où elles se retrouvent seules avec plusieurs enfants à leur charge. Certains intervenants ont fait remarquer que, souvent, même en dehors des situations de famine, les femmes jouent le rôle de chef de famille avec tout ce que cela comporte en termes de prise en charge.

AXE THÉMATIQUE 5 :

« PRÉVENIR ET GÉRER LES CRISES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS DU SAHEL »



Sous thème 1 :

« ANALYSE DES DISPOSITIFS NATIONAUX DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES AU SAHEL »

Le sous thème intitulé « Analyse des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sahel » a été présenté par Monsieur Moussa Tchangari, Secrétaire Général de Alternative Espaces Citoyens. La modération était assurée par Monsieur Yahaya Amadou. L'objectif de cette communication était d'amener les participants à cerner les piliers fondamentaux des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sahel. Monsieur Moussa Tchangari a axé son intervention sur quatre points essentiels.

Dans le premier point de sa communication, le conférencier a analysé de façon détaillée les dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sahel. Il a rappelé à ce sujet que c'est à partir de la grande sécheresse des années 1970 que la plupart des pays sahéliens ont mis en place des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Selon le conférencier, les dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires, presque identiques dans tous les pays du Sahel, sont fondés sur trois piliers principaux. Le premier pilier est relatif aux stocks nationaux de sécurité, constitués généralement de céréales, destinés à couvrir les besoins alimentaires des populations pendant les périodes de soudure. La gestion de ces stocks est assurée de façon paritaire par les États et les donateurs.

Le deuxième pilier concerne les Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) dont le but est d'aider les États à mieux prévoir les crises alimentaires et nutritionnelles, et à identifier les populations

et zones à risque. Monsieur Moussa Tchangari relève que ces SAP sont restés longtemps confinés dans un rôle de quantification et de ciblage de l'aide alimentaire.

Le troisième pilier est relatif aux Systèmes d'Information sur les Marchés (SIM) dont le but est d'améliorer le fonctionnement des marchés, de façon à renforcer son caractère concurrentiel, dans l'optique d'accroître les revenus des producteurs, de faire baisser les prix et d'améliorer la régularité de l'approvisionnement du consommateur. A ce sujet, Monsieur Moussa Tchangari a fait remarquer que les systèmes d'information sur les marchés collectent et diffusent régulièrement des données relatives aux prix des céréales et du bétail en direction des populations par le canal des médias. Les données des SIM servent aussi d'indicateurs pour l'évaluation de la situation alimentaire et l'anticipation des risques.

Dans le deuxième point de sa communication, Monsieur Moussa Tchangari a dégagé les fondements idéologiques et politiques des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sahel. Il a souligné à ce sujet que la mise en place des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires fait suite à la grande sécheresse des années 1970. La plupart des pays sahéliens, a-t-il, précisé, ont opté pour des politiques tendant à promouvoir l'autosuffisance alimentaire, à travers la conservation du monopole de la commercialisation des produits agricoles et la création de nombreuses structures d'appui au monde rural pour optimiser la production alimentaire (offices vivriers, organismes de crédit et de commercialisation, centres de formation et de recherche, unités de fabrication d'outils, etc.).

Mais le conférencier a fait remarquer qu'à partir du début des années 1980, sous la pression des institutions financières internationales, les États sahéliens ont décidé de « *libéraliser la commercialisation des produits agricoles, à travers l'abandon des prix fixes à la production et à la consommation, l'abolition du monopole des offices vivriers, la suppression des subventions et la liquidation ou privatisation des structures d'appui. Les dépenses publiques dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage ont été également réduites considérablement, entraînant une déliquescence des services étatiques* ».

Le conférencier relève par ailleurs, qu'au cours de la même période, les États sahéliens ont été amenés à abandonner toute référence à la notion d'autosuffisance alimentaire, remplacée par celle, jugée plus réaliste, de sécurité alimentaire. Selon lui, « *ce changement de paradigme est venu non seulement clôturer une décennie de volontarisme politique des États sahéliens, mais aussi ouvrir la voie à la logique insoutenable du marché capitaliste* ».

Dans le troisième point de son exposé, Monsieur Moussa Tchangari a analysé les notions d'autosuffisance alimentaire et de sécurité alimentaire. Il affirme à ce sujet que l'autosuffisance alimentaire - ou souveraineté alimentaire - signifie « produire soi-même toute la nourriture nécessaire pour l'ensemble de la population sans recours aux importations. La souveraineté alimentaire désigne le droit des populations, de leurs pays ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers. » Selon le conférencier, la souveraineté alimentaire implique quatre éléments essentiels : (i) le droit des États à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix; (ii) Des prix agricoles liés aux coûts de production; (iii) La participation des populations aux choix de politiques agricoles; (iv) La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.

Définissant ensuite la notion de sécurité alimentaire, le conférencier a affirmé que selon le sommet mondial de l'alimentation de 1996 : « *la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourritu-*

re suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active». La sécurité alimentaire, a-t-il ajouté, met en avant quatre dimensions essentielles à savoir, la disponibilité des vivres à tout moment, l'accessibilité des ménages et des individus à l'alimentation, le fonctionnement et la stabilité des marchés et l'utilisation des aliments (dimension nutritionnelle et sanitaire). Monsieur Moussa Tchangari a terminé la définition de la notion de sécurité alimentaire en faisant remarquer que la sécurité alimentaire est une option politique liée à l'économie de marché.

A l'issue de la présentation des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises alimentaires, le conférencier a estimé que les actions des organisations de la société civile doivent porter sur la production des informations sur la situation alimentaire et la gestion des crises alimentaires à toutes les étapes en vue de la dépolitisation de la gestion des crises alimentaires dans les pays sahéliens.

Le conférencier a conclu sa communication en soulignant que la dépolitisation de la gestion des crises alimentaires dans les pays sahéliens dépend principalement de trois facteurs clés à savoir : (i) la reconnaissance explicite du droit à l'alimentation comme un droit humain fondamental, à travers son incorporation dans les instruments juridiques nationaux et la mise en œuvre de mécanismes permettant de suivre concrètement sa réalisation par les gouvernements; (ii) l'érection d'organismes nationaux chargés de la prévention et de la gestion des crises en autorités administratives autonomes ayant pouvoir de produire les informations et d'enclencher les interventions sans aucune interférence du pouvoir politique; (iii) la garantie du droit du public à l'information en ce qui concerne la situation alimentaire et de la possibilité, pour les groupes organisés, de formuler des recours devant les tribunaux contre les pouvoirs publics en cas de manquement à leur obligation de fournir des informations, d'enclencher des interventions, de fournir une aide adéquate et appropriée... etc.

En définitive, le conférencier estime que ces trois facteurs ne peuvent être réunis que si les organisations de la société civile s'investissent dans des actions concrètes de plaidoyer soutenues par une masse critique importante de citoyennes et citoyens.

SOUS THÈME 2 :

« PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SOUTIEN GOUVERNEMENTAL 2010 »

Le sous thème intitulé « Présentation des résultats de l'enquête suivi de la mise en œuvre du Plan de Soutien Gouvernemental 2010 » a été présenté par Monsieur Mamoudou Hassan. La modération était assurée par Monsieur Yahaya Amadou. Le conférencier a axé son intervention autour de trois points essentiels.

Dans un premier temps, le conférencier a rappelé les principales activités du plan de soutien gouvernemental. Selon Monsieur Mamoudou Hassan, le Plan de Soutien en faveur de la population victime de la famine, initié par le Gouvernement du Niger, s'articule autour de trois catégories d'activités. Sur le plan alimentaire, les activités menées sont les suivantes: la distribution gratuite et ciblée des vivres, la vente à prix modéré de céréales, le cash for work, le cash transfert, le renforcement des Banques Céréalières et la reconstituions du stock national de réserve. Sur le plan non alimentaire, on distingue : la distribution des intrants agricoles (semences et engrais), l'appui en aliment pour bétail et le déstockage des animaux. Sur le plan nutritionnel, le gouvernement du Niger a entrepris les activités suivantes : la prise en charge des enfants souffrants de malnutrition sévère , la prise en charge des enfants atteints de malnutrition aigue modérée et des femmes enceintes allaitantes et le blanket feeding.

Dans un second temps, le conférencier a présenté de façon détaillée les effets positifs induits par les interventions d'urgence. Le principal effet est que l'assistance en vivres apportée a permis aux ménages vulnérables d'atténuer les souffrances, de conduire les travaux champêtres dans des conditions acceptables et d'éviter des stratégies de détresse notamment l'endettement excessif, l'exode massif, la vente du capital productif ou d'autres pratiques avilissantes pour la dignité humaine. L'élément le plus important est que la quantité de céréales correspondant à trois repas par jour fournie aux ménages ou aux personnes les plus vulnérables a amélioré la cohésion des foyers. Les interventions d'urgence ont aussi permis de limiter la flambée des prix des vivres sur les marchés. Le conférencier rapporte à ce sujet que la vente des céréales à prix modérés a facilité l'accessibilité, dans le sens où les points de vente ont rendu les céréales plus disponibles au niveau local.

Un autre élément positif important relevé par le conférencier est que les semences distribuées ont permis à tous les ménages vulnérables d'améliorer la conduite des activités agricoles. Monsieur Mamoudou Hassan a souligné que l'octroi de revenus aux ménages a été le premier effet positif produit par les activités de cash for work. Cet argent a permis aux bénéficiaires de s'approvisionner en vivres et de faire face à d'autres dépenses de leurs ménages. La disponibilité de revenus pour les ménages a contribué à atténuer, à un certain degré, l'endettement des paysans et la vente de biens de production. Les ouvrages et travaux réalisés ont non seulement permis de limiter les effets de l'érosion hydrique, les inondations des cultures et des habitations, mais ils ont également contribué à développer les compétences locales en matière de CES/DRS.

Le conférencier a relevé, par ailleurs, que la vente d'aliments pour le bétail a suscité l'engouement des ménages qui considèrent l'élevage comme un moyen de régulation de la sécurité alimentaire du ménage. Cette activité a permis l'amélioration de la situation alimentaire des animaux, l'amélioration de la santé et de l'embonpoint des animaux et la diminution des pertes. Quant au déstockage des animaux, le conférencier a fait remarquer que cette opération a eu pour effets positifs la réduction des pertes d'animaux et la revalorisation du prix des animaux fatigués par rapport aux prix proposés sur le marché...

En outre, Monsieur Mamoudou Hassan a fait remarquer qu'en ce qui concerne la coordination des activités, toutes les interventions cadrent avec le Plan de Soutien. Selon lui, la présence effective de tous les membres des comités de coordination aux différents niveaux a permis une amélioration de la circulation de l'information entre l'échelon communal et régional en passant par la sous région et vice versa.

Dans le dernier point de sa communication, le conférencier a relevé que (i) le recensement des ménages n'a pas été toujours transparent ; (ii) le recensement a été conditionné au paiement d'impôt ; (iii) les non autochtones ont été systématiquement exclus ; (iv) le retard de certaines entités dans le démarrage de l'opération ; (v) l'éloignement de certains villages des centres de distribution dont ils relèvent ; (vi) le respect des préférences alimentaires limité ; (vii) l'enclavement de certaines zones avec l'installation de la saison hivernale ; (viii) l'insuffisance des points de vente ; (ix) le manque de rémunération pour les membres des comités de gestion des points de vente ; (x) la difficulté pour les opérateurs de disposer des plants aux fins de reboisement ; (xi) le gardiennage des sites pour assurer une croissance des arbres ; (xii) la faible implication des éleveurs et de leurs organisations dans le positionnement des stocks ; (xiii) l'éloignement des sites d'abattage lié à l'insuffisance de leur nombre et au mauvais maillage ; (xiv) l'absence d'information et de sensibilisation sur l'utilisation de l'engrais ; (xv) l'arrivée tardive d'un lot de semences de mil envoyé par le Ministère du Développement Agricole ; (xvi) des stocks non distribués depuis plus de deux mois, à propos desquels les autorités locales disent qu'elles attendent des instructions écrites de Niamey ; (xvii) la non harmonisation des stratégies d'intervention.

A l'issue des débats engagés suite à ces différentes communications, il ressort les idées suivantes :

- Les débats ont souligné la nécessité d'impliquer les éleveurs dans toutes les opérations de distribution du son. D'après les témoignages qui ont été rapportés, la distribution du son a été mal organisée (certains ont bénéficié de plus de 20 sacs alors que d'autres n'ont rien reçu). Les intervenants ont aussi souligné la nécessité pour les Nigériens de s'engager dans la culture des aliments pour bétail pour développer le secteur de l'élevage.

- Des témoignages ont été rapportés sur la distribution des aides aux populations victimes de famine. Selon certains intervenants, les aides n'arrivent pas véritablement à tous les bénéficiaires à cause des détournements. Ils ont déploré la gestion des produits vivriers au Niger. Ils estiment que le gouvernement ne doit pas passer par les commerçants dans la vente des produits vivriers. La vente des produits vivriers aux commerçants est une escroquerie. Voilà pourquoi ils encouragent les organisations du Consortium à s'impliquer davantage dans la distribution et la supervision des aides aux populations vulnérables.

- Les intervenants ont abordé, par ailleurs, la nécessité de définir et de mettre en œuvre des perspectives en vue de développer l'agriculture et l'élevage qui sont les deux principales activités au Niger. Dans cette perspective, ils ont souligné la nécessité d'une forte mobilisation de tous en vue de mettre en valeur les terres cultivables et d'intensifier la pratique des cultures de contre saison. De l'avis de la plupart des intervenants, il est nécessaire de viabiliser les terres pour faire face à l'exode rural. Les intellectuels et les fonctionnaires doivent s'intéresser à l'agriculture et à l'élevage pour que ces deux secteurs puissent se développer convenablement.

- Les intervenants ont, par ailleurs, longuement débattu de la corruption politique. Ils ont souligné que le peuple doit sanctionner les hommes politiques qui passent tout leur temps à faire des promesses lors des campagnes électorales, qu'ils oublient aussitôt après les élections. Selon eux, les agriculteurs et les éleveurs doivent se mobiliser et comprendre que les politiciens qui investissent pour corrompre les électeurs cherchent à récupérer l'argent investi lors des campagnes électorales. Ils sont mus par la recherche de leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. Certains intervenants estiment que les citoyens, qui sont les électeurs potentiels, doivent s'organiser et faire preuve de beaucoup de vigilance vis-à-vis des comportements des hommes politiques. Ils doivent refuser la corruption politique et discuter rigoureusement avec les acteurs politiques lors des prochaines campagnes électorales. Ces derniers doivent savoir que les populations ont pris à présent conscience de leurs droits, qu'elles exigent que les promesses soient concrètement tenues, qu'elles ne se contenteront pas de cadeaux distribués et qu'elles seront attentives à ce que des comptes soient rendus au peuple. Enfin, des intervenants ont souligné la nécessité d'un pacte entre les populations et les hommes politiques.

**« LE DROIT A L'EDUCATION A L'EPREUVE DES CRISES ALIMENTAIRES :
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES »**

Le thème intitulé « le droit à l'éducation à l'épreuve des crises alimentaires : état des lieux et perspectives » a été présenté par Kassoum Issa. La modération a été assurée par Monsieur Abdoul Aziz Maman. Cette communication a permis d'analyser la liaison entre le droit à l'éducation et le droit à l'alimentation.

Abordant le thème, le conférencier a présenté un état de lieu du système éducatif nigérien. Il a fait remarquer à ce sujet que depuis les indépendances, des réformes ont été entreprises dans le système éducatif nigérien. En dépit de ces réformes, le système reste toujours en crise. Cette crise s'est d'ailleurs accentuée dans les années 90 avec la réduction du budget alloué à l'éducation, l'institution du double flux et les programmes non adaptés. Selon Monsieur Kassoum Issa, la crise du système éducatif nigérien, qui se traduit par la baisse drastique du niveau des élèves et la perte des acquis scolaires, a entravé la bonne conduite de l'éducation dans le pays.

Le conférencier estime que la question de la prise en charge d'une alimentation saine et équilibrée, permettant de rendre effectif le droit à l'éducation des enfants nigériens, n'a pas été prise en compte au niveau des différentes réformes adoptées. Ce qui constitue une entrave majeure à la bonne marche de l'éducation au Niger. En se référant au cas du Sénégal, le conférencier a fait remarquer que ce pays, qui ne connaît pourtant pas la périodicité des famines, a pris en 2007 des mesures permettant de garantir le droit à l'alimentation des élèves. En effet, le Président Wade a affirmé : « si nous voulons atteindre les objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) d'ici l'horizon 2015, il nous faut nécessairement offrir un souper à tous les enfants sénégalais qui vont à l'école ».

Partant de cet engagement pris par le Sénégal à garantir le droit à l'alimentation aux élèves, Monsieur Kassoum Issa a souligné que si un tel pays adopte une telle politique, il n'y a aucune raison que le Niger, qui est à 63% pauvre et qui connaît des crises alimentaires récurrentes, ne le fasse pas. D'après le conférencier, le système éducatif nigérien doit prendre en compte le droit effectif à l'alimentation des élèves. C'est une condition nécessaire pour une bonne conduite de l'éducation. Lorsque les trois repas journaliers (petit déjeuner, déjeuner et dîner) ne sont pas garantis à un enfant, il est normal que ce dernier ne puisse pas correctement assimiler ses cours.

Le conférencier a fait remarquer que la crise alimentaire de 2009 a occasionné l'abandon des écoles dans certains villages parce que les parents, ne pouvant plus tenir dans leurs terroirs, les ont quittés avec leurs progénitures. Les enseignants sont dans l'incapacité d'empêcher cette situation et, jusqu'à présent, aucune politique de récupération de ces élèves ayant abandonné les bancs pour cause de famine, n'a été envisagée par l'Etat.

En définitive, Monsieur Kassoum Issa a estimé que tant que le Niger n'élaborera pas une bonne politique permettant de garantir à ses enfants le droit à l'alimentation, il sera difficile d'atteindre les objectifs de l'EPT.

À l'issue des débats engagés suite à cette communication, il ressort les idées suivantes :

- S'inscrivant dans le même ordre d'idées que le conférencier, les intervenants ont unanimement reconnu qu'il existe un lien très étroit entre le droit à l'éducation et le droit à l'alimentation. Ils ont souligné à cet effet que l'Etat doit assurer la souveraineté alimentaire pour développer l'éducation ; les deux sont indissociables. S'appuyant sur plusieurs témoignages,

les intervenants ont affirmé que les crises alimentaires ont affecté sérieusement le secteur de l'éducation. En effet, le déplacement des populations en période de crises alimentaires provoque l'abandon scolaire. La déperdition scolaire est un fléau qu'il faut endiguer. Par conséquent, les intervenants ont estimé qu'il est nécessaire de créer des cantines scolaires pour favoriser le développement de l'éducation. L'Etat doit également appuyer les agriculteurs pour améliorer les récoltes, en mécanisant l'agriculture.

- Les intervenants ont aussi abordé la question de la multiplicité des syndicats opérant dans le secteur de l'éducation. Ils estiment que l'union de ces syndicats est nécessaire pour favoriser le développement de l'éducation au Niger. Les intervenants ont enfin souligné la nécessité d'améliorer la formation des instituteurs pour un enseignement de qualité.

Clôture du forum et recommandations

Les mots de clôture du Forum sur le droit à l'alimentation ont été prononcés par le Secrétaire Général d'Alternative Espaces Citoyens, Monsieur Moussa Tchangari.

De prime abord, il a tenu à remercier l'ensemble de l'assistance, pour la participation massive et effective et pour l'engouement démontré au cours des différents débats suscités par les thèmes présentés.

Il a ensuite sensibilisé les participants sur le fait que la seule façon de démontrer qu'ils ont tiré profit de ce forum est de diffuser les idées et les messages recueillis auprès des populations rurales qu'ils ont représenté. Pour lui, l'absence des autorités et des partenaires techniques et financiers ne signifie pas que cette rencontre n'a pas sa raison d'être, au contraire, elle doit nous encourager dans notre conviction de lutte pour montrer aux gouvernants notre engagement à faire du droit à l'alimentation un droit effectif.

Le Coordonnateur du Consortium a aussi fait remarquer que la marche du 16 Octobre a eu une forte signification ; la mobilisation des agriculteurs et des éleveurs est pleine de sens. Il a enfin fait part aux participants de l'engagement des organisations membres du Consortium sur le droit à l'alimentation à être leurs porte-parole auprès des autorités compétentes.

DIX (10) PROPOSITIONS EN FAVEUR DU DROIT À L'ALIMENTATION ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

A l'issue de deux (2) jours de débats autour des quatre (4) axes thématiques, les participants au Forum thématique Droit à l'alimentation et souveraineté alimentaire ont formulé les propositions suivantes pour servir de base à des actions et initiatives en faveur du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire :

1. Constitutionnaliser le droit à l'alimentation comme un droit humain fondamental et adopter une loi spécifique définissant le cadre général de l'exercice et de la jouissance de ce droit. La loi sur le droit à l'alimentation doit (i) définir les contours de ce droit et les principes généraux qui le sous-tendent ; (ii) déterminer les obligations de l'État en matière de protection, de promotion et de réalisation du droit à l'alimentation ; (iii) indiquer clairement les actes pouvant être considérés comme des atteintes et violations du droit à l'alimentation et prévoir des sanctions encourues ; (iv) prévoir des mécanismes de recours judiciaires et des mécanismes de suivi du droit à l'alimentation ; (v) offrir des garanties pour l'accès à l'alimentation des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les handicapés, les réfugiés etc. ; (vi) prévoir des mécanismes clairs de participation des citoyens à la définition des politiques et programmes publics ; (vii) édicter des mesures garantissant le droit des communautés pastorales et agricoles sur les ressources naturelles (terres agricoles, sources d'eau, espaces pastoraux, etc.) ; (viii) prévoir des mesures de protection du patrimoine génétique et des savoirs traditionnels ; (ix) encadrer les activités des industries extractives dans les espaces.

2. Adopter et mettre en œuvre une politique de développement rural visant à atteindre la souveraineté alimentaire et à améliorer la qualité de vie des populations pauvres à travers des mesures favorisant l'accès effectif de tous à des services sociaux de base (eau, assainissement, santé, éducation etc.). Il s'agit de marquer une rupture radicale d'avec l'esprit des plans d'ajustement structurel (PAS), et de centrer clairement notre politique agricole sur la recherche de l'autosuffisance alimentaire plutôt que de la sécurité alimentaire. La nouvelle politique agricole doit reposer d'une part sur la reconnaissance de l'agriculture familiale comme le moteur pour la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, et d'autre part sur le renforcement du rôle de l'État à la fois dans le financement, l'encadrement et la protection des petits producteurs.

3. Favoriser l'accès au marché des producteurs nationaux et instaurer un mécanisme permettant une juste rémunération des producteurs et un contrôle des prix des produits alimentaires. Les crises alimentaires de ces dernières années ont montré que la libéralisation des marchés céréaliers entrave sérieusement l'accès des populations pauvres aux denrées alimentaires de base ; car, l'absence d'un mécanisme de régulation du marché favorise largement la spéculation et la flambée des prix des denrées alimentaires au détriment des consommateurs. La libéralisation des marchés céréaliers ne profite finalement qu'aux commerçants qui, fort de leur suprématie sur le marché, spolient à la fois les producteurs et les consommateurs. L'État doit mettre en place un mécanisme garantissant, sur le modèle ancien de l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN), des prix rémunérateurs aux producteurs et des prix abordables aux consommateurs.

4. Mettre en place un système de subvention pour l'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles (semences améliorées, engrais, aliments bétails, produits phytosanitaires et zootechniques, outils agricoles, etc.). Au regard du faible niveau de revenus des producteurs, il incombe à l'État le devoir de subventionner les intrants agricoles pour les rendre facilement accessibles aux petits producteurs. L'accès des paysans aux intrants est une condition

indispensable à l'augmentation de la production agricole ; mais, les mesures favorisant l'accès aux intrants doivent être accompagnées également un renforcement de l'encadrement par les services techniques.

5. Accroître le financement public en faveur du développement rural (agriculture, élevage, pêche, eau potable) et favoriser l'accès des producteurs au crédit. Les dirigeants africains ont reconnu l'importance d'accroître le financement public en faveur de l'agriculture, lors du sommet de l'Union Africaine à Maputo, qui a préconisé une allocation d'au moins 10% du budget des États à ce secteur stratégique. Le Niger fait partie d'ores et déjà des pays qui ont atteint ce niveau de financement ; mais, l'essentiel des ressources destinées au développement agricole provient pour l'instant de l'extérieur. La dépendance vis-à-vis du financement extérieur est très forte en matière d'investissements ; et il est urgent d'en sortir très rapidement en augmentant la part de l'État nigérien et en améliorant son utilisation de façon transparente et équitable. L'État doit également mettre en place des structures publiques de crédit au profit des producteurs, en prenant soin de fixer des taux acceptables tenant compte de leurs capacités.

6. Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de lutte contre la malnutrition, incluant des programmes d'éducation et de sensibilisation des citoyens. La malnutrition touche au Niger une proportion importante des enfants ; et tout indique que la persistance de ce problème est liée également au faible niveau d'éducation des populations. L'État se doit de développer des programmes éducatifs visant à promouvoir l'allaitement maternel et la consommation des produits locaux riches en micronutriments. Les médias traditionnels et tous les moyens de communication doivent être utilisés pour informer et sensibiliser les populations sur les moyens de faire face à la malnutrition. La politique nationale doit aussi prévoir la multiplication des structures de prise en charge des enfants victimes de malnutrition et la mise en place des rations alimentaires dans les écoles en faveur des enfants des milieux pauvres.

7. Renforcer et harmoniser le dispositif normatif national et sous régional garantissant la transhumance intra et transnationale dans un climat de paix et de sécurité. Les pays membres de la CEDEAO reconnaissent et garantissent théoriquement le droit à la mobilité à travers le protocole sur la libre circulation des personnes et des biens ; mais, à l'occasion des crises alimentaires et pastorales de ces dernières années, plusieurs États ont pris des mesures portant atteinte à ce droit essentiel pour les éleveurs. En tant pays d'élevage, le Niger doit se battre au sein de cette institution afin que la libre circulation ne fasse l'objet d'aucune entrave de la part des États. L'effectivité de la transhumance intra et transnationale dans un climat de paix exige également une justice indépendante et des mécanismes de résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans l'ensemble de l'espace communautaire. Elle exige aussi des mesures garantissant un accès régulier des éleveurs aux ressources pastorales (eau, pâturage...etc.), qui doivent être considérées comme des ressources communes.

8. Restructurer le dispositif National de prévention et de Gestion des Crises Alimentaires. Les crises alimentaires de ces dernières années ont mis en évidence les défaillances du dispositif actuel, notamment son inféodation au pouvoir exécutif et sa dépendance vis-à-vis des partenaires techniques et financiers. Le dispositif découle de l'abandon par l'État de l'option pour l'autosuffisance alimentaire au profit de la sécurité alimentaire. La restructuration suppose tout d'abord la reconnaissance du rôle central de l'État en tant que entité chargée de réaliser le droit à l'alimentation ; ensuite, l'érection du dispositif en autorité administrative autonome ayant pouvoir de produire les informations et d'enclencher les interventions sans aucune interférence du pouvoir politique ; enfin, le renforcement des moyens d'intervention et leur adaptation aux différents types de crises, à travers notamment l'accroissement du volume du stock national de sécurité (au moins 150 000 tonnes), la constitution d'un stock d'aliments pour bétail et d'intrants zootechniques. Les organes du dispositif de préven-

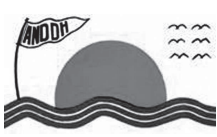
tion et de gestion des crises alimentaires pourraient être regroupés et placés sous la responsabilité de l'actuelle Haute Autorité à la Sécurité Alimentaire (HASA), qui prendrait la dénomination de Haute Autorité à la Souveraineté Alimentaire. La composition de cet organisme devra faire une bonne place aux organisations paysannes et autres acteurs. Elle doit être chargée notamment de présenter un rapport périodique sur la réalisation du droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire au Niger suivant des critères précis et mesurables fixés, d'assurer la surveillance de l'impact des activités menées, tant par l'Etat que par des acteurs privés, particulièrement les multinationales sur le droit à l'alimentation et en informer les citoyens.

9. Reconnaître le rôle des femmes dans l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, en tant que productrices agricoles à part entière. Les femmes participent beaucoup à la production de la nourriture dans tous les pays sahéliens ; mais, elles sont rarement propriétaires des terres agricoles dans des nombreuses communautés. La reconnaissance de leur rôle dans l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire suppose tout d'abord la reconnaissance de leur droit inaliénable à la propriété foncière. Les réformes du code rural doivent offrir des garanties dans ce domaine ; et les politiques publiques doivent prévoir un appui conséquent de l'État aux activités agricoles des femmes, dans l'optique de leur assurer une véritable autonomie économique. Cet appui peut se focaliser notamment sur la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agro-pastoraux.

10. reconnaître le rôle des organisations paysannes comme partenaires importants dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. La réalisation de la souveraineté alimentaire exige une véritable implication des organisations paysannes (OP) dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques ; car, aucune politique ne peut réussir dans le domaine agricole si elle ne reconnaît pas le rôle des producteurs comme détenteurs de savoirs et savoir-faire et acteurs conscients de leurs besoins. Les organisations paysannes doivent être soutenues par les pouvoirs publics afin qu'elles soient aptes non seulement à promouvoir la citoyenneté et les droits humains en milieu rural, mais aussi à défendre les intérêts des producteurs partout où cela est nécessaire. Le rôle de ces organisations est essentiel dans l'autonomisation et l'affirmation des paysans en tant que citoyens à part entière jouissant de tous leurs droits, soustraits au joug d'une chefferie et d'une administration habituées à décider à leur place. Le renforcement du rôle de ces organisations suppose un appui aux réseaux des radios communautaires et associatives sur lesquelles elles s'appuient dans leurs actions d'éducation ; mais, elle requiert aussi une réforme de la justice favorisant la culture du contentieux dans le domaine du droit à l'alimentation.

NIAMEY - OCTOBRE 2010



				
Alternative Espaces Citoyens BP : 10 948 Niamey-Niger Tél : +227 20 74 24 39 Email: alter@intnet.ne	ANDHH BP : 12 859 Niamey-Niger Tél.: +227 20 73 66 22 fax: +227 20 73 76 21 Email: anddh@intnet.ne	AREN BP: 12 758 Niamey-Niger Tél.: +227 20 73 66 22 fax: +227 20 73 76 21 Email: aren@intnet.ne	Mooriben BP : 553 Niamey-Niger Tél. +227 20 72 40 79 Email: mooriben@intnet.ne	Timidria BP : 430 Niamey-Niger Tel/Fax: +227 20 72 41 29 E-mail: timidria@intnet.ne